

Lettre d'information - octobre 2023

Vers un projet éolien repensé à Trédias



Edito

En décembre 2021, après 8 ans de recours devant la justice, le projet de trois éoliennes de Trédias, pourtant autorisé et confirmé à plusieurs reprises, a finalement vu ses autorisations annulées en dernière instance par la Cour d'Appel. Cette décision totalement inédite nous paraît injustifiée, car le projet était soutenu aussi bien par le conseil municipal, une majorité de la population ainsi que par la préfecture.

Les fondations et plateformes des trois éoliennes, dont la construction avait été suspendue, **ont été démontées en moins de 3 mois** par BayWa r.e. et le site a retrouvé un usage agricole à l'automne 2022.

Dans le même temps, l'urgence de production d'électricité est de plus en plus grande, comme en témoigne l'hiver 2022/2023. La Bretagne, péninsule énergétique, ne produit que 35 % de l'énergie qu'elle consomme. 1 316 MW éoliens sont installés, produisant 28 % de l'électricité bretonne (contre 5 % pour le photovoltaïque). La région s'est fixée un objectif de 2 500 MW en 2028 (soit la consommation électrique de près d'1/4 de la population bretonne) et de 4 000 MW en 2040.

Les trois éoliennes de Trédias auraient dû produire 18 500 MWh d'électricité par an, soit **l'équivalent de la consommation domestique d'environ 8 500 personnes**.

Aujourd'hui, **BayWa r.e. souhaite proposer un projet résolument distinct du précédent**, tant sur le plan de l'implantation des éoliennes que d'une implication renforcée des riverains. La prise en compte des enjeux paysagers sera consolidée pour cette zone - l'unique de la commune - qui détient toujours des caractéristiques favorables à l'implantation d'un projet éolien.

De nouvelles études pourraient être lancées pour installer les éoliennes sur de nouveaux emplacements.

Chiffres clés



2 à 3 éoliennes



Zone d'études de
90 hectares (similaire au
premier projet)



Puissance installée comprise
entre 7 et 9 MW (au moins
similaire au premier projet)

Pour un parc co-construit avec vous

Conscients que les riverains des parcs éoliens souhaitent être impliqués dès le début des projets dans un processus de concertation continue et de meilleur partage de la valeur, **nous souhaitons développer ce projet avec vous et pour vous :**



Par la mise en place d'un comité de suivi tout au long du projet (modalités de concertation, insertion des éoliennes, projets en faveur du territoire, montée en compétence sur la transition énergétique...).



Par un soutien à la rénovation énergétique globale des habitations.



Par une campagne de financement participatif durant l'étude du projet.



Par l'ouverture à l'investissement et l'accès à la gouvernance du parc éolien pour les citoyens, entreprises et collectivités locales.



Inauguration du parc éolien de Clos Neuf (22)

Fort de notre expérience sur le parc éolien de Clos Neuf, situé à Merdrignac, **qui a permis à 60 citoyens actionnaires d'investir dans le projet et prendre part à sa gouvernance**, nous souhaitons donc mettre en place un **comité de suivi** pour le nouveau projet de Trédias.

Toutes les personnes désireuses de s'impliquer dans la définition des retombées que pourra apporter un nouveau projet peuvent contacter BayWa r.e. par mail ou par téléphone (coordonnées ci-dessous).

Retour sur le démantèlement du parc

Comme elle s'y était engagée suite à la décision, en dernière instance de la Cour d'Appel, l'entreprise BayWa r.e. a procédé en 2022 au démantèlement des fondations éoliennes. L'opération qui aura duré moins de 3 mois visait à remettre en son état initial le terrain du projet tout en revalorisant une très grande majorité des matériaux utilisés. Par exemple, l'acier a été traité par des entreprises spécialisées dans sa revalorisation, le béton a quant à lui été envoyé dans une carrière locale pour devenir de l'empierrement.

Une fois évacuée de ces matériaux, la poursuite du chantier est passée par une phase de remblaiement pour permettre l'accueil d'une terre végétale qui a rendu au terrain son état initial agricole. Il a été acté de la remise en état initial du terrain par constat d'huissier et en accord avec les propriétaires fonciers.

Enfin, BayWa r.e. a financé en totalité l'installation de la **borne de recharge de véhicule électrique** de la cour de la mairie, ses frais de fonctionnement pour les deux premières années ainsi qu'une voiture de service pour la commune depuis 2021.



Avant chantier



Après chantier

Une question ? Une remarque ? **Contactez-nous !**



Antoine DE PANTHOU, Chef de projets
antoine.depanthou@baywa-re.fr
02 72 24 15 77